

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

secrétaire de séance : Fanny Chanderlot

- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019: le Conseil Municipal approuve cette décision qui permet de mandater des dépenses d'investissement avant la fin avril 2019 (dans la limite du ¼ des crédits du précédent budget)
→ adoptée à l'unanimité 5 POUR
- La Convention de déneigement avec M. A. Charbonnier est reconduite dans les mêmes conditions que les années passées
- Les 3 membres de la nouvelle et future commission de contrôle des listes électorales sont désignés, après accord des intéressés, comme suit :
M. Aymeric Charbonnier pour le Conseil municipal, Mme Annie Renaudin pour le représentant de la Préfecture, et M. Xavier Brion pour le représentant du Tribunal de Grande Instance. La loi du 1^{er} août 2016 exclut de cette commission le maire et les adjoints ayant délégation
- Renouvellement de l'assurance statutaire des 2 personnels municipaux, au taux de 1.65% auprès de la CNP
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Versement de l'indemnité de Conseil au Receveur de la Trésorerie du Vouzinois : la fonction de « conseil » dépassant le simple rôle de comptable de la collectivité, Mme Andrey fait part de sa satisfaction et de la sérénité que cela procure pour la gestion de la commune. Son montant pour l'année 2018 s'élève à 174.94 € bruts
→ adopté à la majorité 4 POUR 1 ABSTENTION
- Travaux Mussanterie : le Conseil Municipal, après avoir examiné les 5 propositions reçues, opte pour la **STP de la Vence**, pour un montant HT de 17378.91 € ; les travaux devraient intervenir au printemps 2019.
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Extension réseau électrique du n°4 rue de Décharge-Faux : cette habitation bénéficiant d'un compteur Enedis provisoire depuis plusieurs années doit absolument voir son alimentation électrique régularisée (pour mémoire, il n'y avait jamais eu d'électricité dans ses locaux) ; L'extension souterraine qui sera effectuée par la FDEA, à partir de la ligne moyenne tension voisine, est chiffrée à 200 € pour la commune
→ adoptée à l'unanimité 5 POUR
- Demande d'autorisation de débardage par le Chemin des Mares : M. P. Lombard et ses enfants sollicitent cette autorisation afin d'exploiter leurs bois. Le Conseil n'y voit pas d'opposition : ils devront se conformer, avec leurs prestataires, au règlement établi par délibération municipale et remplir les documents contractuels correspondants.
- Fête de Noël 2018 : Le conseil décide de mettre à l'honneur les 2 dames du village qui vont fêter leurs 90 ans en décembre prochain et d'inviter les habitants le 15 décembre à 16h00 (voir invitation)

Questions diverses

- ✓ TIGE : le Conseil Municipal ne désire pas donner suite
- ✓ AMI (appel à manifestation d'intérêt) et VNF : Mme Andrey explique que les choses « bougent » un peu puisque ce sont 3 maisons éclusières qui sont concernées, la maison de la Prise d'eau, la maison du Cantonnier au bout de la digue et la maison du Garde (voir communiqué en vitrine et sur site de la commune)
- ✓ Plusieurs personnes ayant sollicité une réflexion sur certains trottoirs et parkings, une réflexion sera engagée début 2019, en amont des travaux du chemin de La Mussanterie (couplage peut-être possible ?)
- ✓ **DETR 2019 : aucun projet de la commune ne rentre cette année dans le cadre de l'éligibilité ; par contre, F. Chanderlot suggère de réfléchir à un dossier 2020 pour l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes (lave-vaisselle et évier surélevé)**